



## COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2020-13

**Arrêté autorisant d'entreprendre des travaux sur le domaine public**

Le Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

**Vu** la loi du 02 mars 1982 modifiée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5.

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-3, R.411-8, R.411-25, R.411-26, R.411-28 et R.414-29.

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par divers arrêtés subséquents et notamment les articles R.312-5, R.312-6, R.314-1, R.314-3, R.312-10 à R.312-14 et R.411-22 à R.411-23.

**Vu** la demande présentée par le Département de Seine-et-Marne, sise 9 rue du Bois Prieur – 77250 Veneux les Sablons, afin de réaliser des travaux de pose de panneaux de signalisation directionnelle (EV3 La Scandibérique) à l'angle de la route d'Héricy et de la voie de Liberté – 77870 Vulaines-sur-Seine.

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Le Département de Seine-et-Marne est autorisé à exécuter les travaux susvisés ci-dessus, du 16 mars au 04 mai 2020 en se conformant aux prescriptions ci-dessous.

**ARTICLE 2** Le Département de Seine-et-Marne sera tenu de mettre en place et maintenir, sous sa responsabilité la signalisation directionnelle de jalonnement concernant la réalisation de l'EuroVelo 3 (EV3, la Scandibérique).

**ARTICLE 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 5** Ampliation adressée, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Directeur Général des Services de Vulaines-sur-Seine
- Service Police Municipale de Vulaines-sur-Seine
- Monsieur le Directeur des Service Techniques de Vulaines-sur-Seine
- Monsieur le Président du Département de Seine-et-Marne.

Fait à Vulaines-sur-Seine, le **05 mars 2020**.

Le Maire,  
Patrick Chadaillat.

